



Règlement des Interclubs des 4 secteurs Vosgien.

Chaque club doit s'impliquer dans l'organisation des animations.

Les interclubs ont pour objectifs de :

Faire découvrir la « *compétition* » en proposant des animations éducatives.

Donner aux jeunes judokas l'envie de participer à plusieurs regroupements dans la saison.

Faire participer tout le monde, quelque soit son niveau.

Montrer aux parents que lors des animations, le judo transmet des valeurs éducatives qui complètent celles apprises au sein de leur club.

Participer à une animation en tant que commissaire sportif ou arbitre.

Les Vosges sont découpées en 4 secteurs.

Centre : Bruyères, Chantraine, Châtel/Moselle, Darnieulles, Dogneville, Dompaire, Eloyes, Epinal, Girancourt, Rambervillers, Thaon les Vosges, Vincey, Xertigny.

Haute Meurthe : Ban de Laveline, Celles/Plaine, Dojo de l'Amitié, Dojo de la Hure, Dojo des Jumeaux, Etival, Fraize, Moyenmoutier, Raon l'Étape, Saint Dié des Vosges, Saint Léonard, Sainte Marguerite, Senones, Taintrux.

Hautes Vosges : Cheniménil, Corcieux, Dojo de la Montagne, Gérardmer, le Thillot, le Tholy, Raon aux Bois, Remiremont, Saulxures, Val d'Ajol.

La Plaine : Bulgneville, Charmes, Chatenois, Contrexéville, Dojo Mirecurtien, Golbey, Greux, Liffol le Grand, Mirecourt, Neufchâteau, Remoncourt, Vittel.

Prise en charge financière :

Le Comité des Vosges s'engage à prendre en charge pour le bon déroulement des animations de tous les tours :

Les frais de secouristes.

L'achat des médailles et trophées pour les judoka.

L'achat de coupes et de médailles pour le challenge d'arbitrage.

Les besoins en matériel administratif : (ramette, stylos, chronomètres, toner/cartouche d'imprimante, ceinture rouge, tableaux de marques).

Prise en charge par les clubs :

Chaque club devra fournir une coupe pour le classement général de club.

Les catégories concernées sont :

Challenge d'arbitrage : Benjamins – Minimes – Cadets (filles & garçons) 2002 – 2005

Pré – poussins (filles & garçons) 2009 – 2010 : animation au sol, le temps de combat est de 1mn 15 au sol.

Poussins (filles & garçons) 2007 – 2008 : animation debout / sol, le temps de combat est de 1mn 30 debout.

Benjamins (filles & garçons) 2005 – 2006 : animation debout / sol, le temps de combat est de 2mn debout.

Conditions à respecter pour y participer :

Etre inscrit sur extranet, ce qui confirme que le judoka est licencié pour la saison 2016/2017.

Les clubs doivent s'assurer que tous leurs judokas licenciés possèdent un certificat médical d'aptitude à la pratique du judo en compétition de moins d'un an.

Le surclassement d'âge et de poids est strictement interdit.

Pas de coach mais un responsable de club :

Une personne responsable par club pourra se trouver au bord du tapis pour rassurer les judokas entre les combats. Il sera également garant du comportement des judokas ainsi que des parents de son club.

Inscription extranet pour l'animation et le challenge d'arbitrage :

Tous les judokas doivent obligatoirement être inscrits par extranet pour chaque animation.

Tous les Benjamins/Minimes/Cadets voulant participer au stage de formation doivent être inscrits sur extranet.

Les secouristes :

La présence des secouristes est **obligatoire** à partir de l'échauffement.

Le Comité des Vosges est chargé de les contacter.

Le service peut être assuré par la Protection Civile, la Croix Rouge, un médecin, un kiné ou une auxiliaire hospitalière.

Déroulement de l'animation :

Les judokas sont **pesés** et placés sur des feuilles de poule en respectant un écart de poids maximum de 10%.

Une habileté technique est demandée et elle est notée par 10, 20 ou 30 points, sauf pour les benjamins.

Les animations sont éducatives et surveillées par de jeunes arbitres sous la responsabilité des enseignants des clubs présents.

Le club organisateur se doit de respecter les mesures de sécurité utiles au bon fonctionnement du challenge. Il décline toute responsabilité en cas de vol, de dégradation à l'intérieur comme à l'extérieur du lieu de la manifestation.

Pour préserver l'intégrité physique des judoka :

Lorsqu'un judoka marque un IPPON debout, l'animation doit se poursuivre au sol. Cela concerne les poussins et les benjamins.

Un échauffement collectif sera organisé par un enseignant diplômé en judogi.

Formation des commissaires sportifs et des arbitres :

Avant chaque animation, une formation pour devenir commissaire sportif ou arbitre sera mise en place pour les Benjamins/Minimes/Cadets.

Cette formation sera encadrée par un arbitre ou un commissaire sportif en activité.

Elle a pour but d'améliorer la qualité de l'arbitrage de l'animation, et de créer des vocations pour se présenter au niveau départemental à la coupe du jeune arbitre.

Challenge d'arbitrage :

Il faut être Benjamin/Minime/Cadet pour être évalué en tant qu'arbitre.

Développement d'autres activités :

Le Comité des Vosges souhaiterait que les secteurs mettent en place d'autres activités (Kata et/ou Jujitsu) lors de la pesée de la première catégorie d'âge, sous forme de démonstrations récompensées.

Les récompenses :

Tous les judokas sont récompensés après chaque tour.

Tous les clubs reçoivent une coupe lors du dernier tour.

Les 10 premiers judokas de chaque catégorie d'âge ont un trophée.

Tous les arbitres et les commissaires sportifs présents lors du 3^{ème} tour sont récompensés.

REGLEMENT DES PRE – POUSSINS

Habileté technique :

Les judokas sont évalués sur une habileté technique demandée, une note de 10, 20 ou 30 points sera attribuée par une personne habilitée.

Le déroulement de l'animation au sol est de 1mn 15 secondes

DECISION obligatoire, si égalité, ajouter **1 point** au point déjà obtenu par le vainqueur.

4 animations éducatives sol maximum par journée.

Saisie d'une garde fondamentale avant chaque HAJIME.

Cumul des avantages jusqu'à 20 points.

L'immobilisation ira à son terme, quelque soit le nombre de points du judoka.

Si, dans une poule, il y a un combat supplémentaire, le combat qui rapporte le moins de point ne sera pas comptabilisé.

Si dans une poule, il manque de partenaire ou suite à l'abandon d'un partenaire, un bonus de 15 points sera attribué par combat.

Après 2 avertissements pour non combativité ou action dangereuse, le judoka sera sanctionné selon le règlement de la F. I. J.

Lors d'un abandon, les points acquis sont comptabilisés et on ajoute 15 points par combat non effectué.

IMPORTANT : Marquer les points des deux judokas sur la feuille de poule.

Exemple :

2 YUKO = 10 points ; 1 YUKO + 1 IPPON = 15 points.

WAZA ARI A WAZATE IPPON : 10 points

↳ Enchaînement d'un WAZA ARI et d'une immobilisation de **10 secondes**.

Arbitrage au sol :

KINZA : 01 point → Immobilisation du partenaire entre **01 et 09 secondes**.

YUKO : 05 points → lorsque l'on met son partenaire sur le côté.

WAZA ARI : 07 points → lorsque l'on met son partenaire sur le dos.

IPPON : 10 points → Immobilisation du partenaire pendant **10 secondes**.

REGLEMENT POUR LES POUSSINS

Habileté technique :

Les judokas sont évalués sur une habileté technique demandée, une note de 10, 20 ou 30 points sera attribuée par une personne habilitée.

Le déroulement de l'animation debout / sol est de 1 minute 30 secondes

DECISION obligatoire, si égalité, ajouter **1 point** au point déjà obtenu par le vainqueur.

4 animations éducatives debout / sol maximum par journée.

Cumul des avantages jusqu'à 20 points maximum par animation.

Marquer les points des deux judoka sur la feuille de poule.

Faire saisir une garde fondamentale avant chaque HAJIME.

Les sutémi, les makikomi et les attaques sur 1 ou 2 genoux sont interdits.

Interdit de saisir en dessous de la ceinture en attaque ou en défense.

Après 2 avertissements pour non combativité ou action dangereuse, le judoka sera sanctionné selon le règlement de la F. I. J.

Lors d'un abandon, les points acquis sont comptabilisés et on ajoute 15 points par combat non effectué.

IPPON debout, reprise **au sol** de l'animation avec l'arbitrage des pré-poussins.

Exemple :

2 YUKO = 10 points ; 1 YUKO + 1 IPPON = 15 points.

WAZA ARI A WAZATE IPPON : 10 points

↳ Enchaînement d'un WAZA ARI et d'une immobilisation de **10 secondes**.

Arbitrage au sol, suite à un **IPPON debout** :

KINZA : 01 point → Immobilisation du partenaire entre **01 et 09 secondes**.

YUKO : 05 points → lorsque l'on met son partenaire sur le côté.

WAZA ARI : 07 points → lorsque l'on met son partenaire sur le dos.

IPPON : 10 points → Immobilisation du partenaire pendant **10 secondes**.

REGLEMENT POUR LES BENJAMINS

Pas d'habileté technique

Déroulement de l'animation debout de 2 minutes

DECISION obligatoire si égalité, ajouter **1 point** au point déjà obtenu par le vainqueur.

4 animations éducatives debout maximums par journée.

Cumul des avantages jusqu'à 20 points.

Marquer les points des deux judoka.

Saisie non installée en début de combat mais l'arbitre veille à l'installation d'une garde fondamentale avant chaque HAJIME.

Les sutémi, les makikomi et les attaques sur 1 ou 2 genoux sont interdits.

Pénalité selon le règlement, après **2** avertissements.

Interdit de saisir en dessous de la ceinture en attaque ou en défense.

Lors d'un abandon, les points acquis sont comptabilisés et on ajoute 15 points par combat non effectué.

Le IPPON n'arrête pas l'animation éducative. Reprendre l'animation au sol avec un arbitrage fédéral.

ATTENTION :

IPPON debout, reprise au sol de l'animation à genoux face à face.

Exemple :

2 YUKO = 10 points ; 1 YUKO + 1 IPPON = 15 points ;

WAZA ARI A WAZATE IPPON : 10 points

→ Enchaînement d'un WAZA ARI et d'une immobilisation de **15 secondes**.

Arbitrage fédéral au sol Avantages pour les benjamins

10 à 14 secondes	YUKO	:	05 points
15 à 19 secondes	WAZA ARI	:	07 points
20 secondes	IPPON	:	10 points